Hygiène, santé et conditions de travail
Températures extrêmes dans les classes, bâti mal entretenu, exposition à l'amiante : FO agit pour vous protéger

Jugez aux actes !

Compte-rendu de mandat des Élus FO

Tout au long du mandat 2022-2026, les représentants FO à la **Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail** (F3SCT) de Vaucluse ont poursuivi leurs interventions pour améliorer les conditions de travail des collègues et dénoncer les difficultés rencontrées, notamment sur le bâti scolaire.

Températures extrêmes dans les classes : FO n'accepte pas la mise en danger de notre santé !

Vos élus FO sont intervenus dans de nombreux établissements scolaires du département, ainsi qu'en F3SCT, pour saisir l'État-employeur (Recteur et DASEN) afin que des mesures soient prises pour assurer des températures convenables (Code du Travail) dans les classes et protéger la santé des personnels et des élèves en faisant des relevés de températures, en alertant et accompagnant les collègues dans la rédaction de fiches de signalement de Danger Grave et Imminent (DGI).

Canicule : exemple d'une école au Pontet (juin 2025)

Alertés sur les températures dans les classes (jusqu'à 35° !) par les parents d'élèves et les enseignants, **vos élus FO à la F3SCT se sont rendus sur place** pour faire des relevés de températures et déposer une fiche DGI à la Direction académique. Nous avons adressé un courrier au DASEN (copie au Préfet) pour l'alerter sur la situation et lui demander d'intervenir auprès de la mairie. Mobilisation avec les parents d'élèves ; pétition et intervention auprès des médias locaux et nationaux (Ici Vaucluse, La Provence, Sud radio, RMC/BFM TV, …).

L'action a abouti à **la mise à disposition immédiate du centre de loisirs climatisé, et à l'installation d'équipements** pour faire baisser les températures pendant les congés d'été **(ventilateurs de plafond, réparation d'un climatiseur HS, …)**.

FO est à l'initiative de la convocation d'une F3SCT exceptionnelle le 1er juillet 2025 au cours de laquelle nous avons demandé à ce que les droits de retrait exercés par les collègues qui souffrent des chaleurs intenables dans les établissements soient reconnus par l'Administration, ce qui a été le cas. **Aucun retrait de salaire pour les collègues ayant exercé leur droit de retrait face aux températures insupportables !**

En septembre 2026, FO a déposé des fiches de Danger Grave et Imminent (DGI) auprès de la Direction Académique pour alerter sur les chaleurs dans les classes qui se poursuivent en cette rentrée scolaire et permettre aux collègues d'exercer leur droit de retrait.

Problèmes de chauffage :

Le syndicat intervient auprès des IEN et du Directeur académique à chaque fois qu'il a connaissance d'une situation problématique :

- En F3SCT comme le 17.01.2025 : Les élus FO ont demandé au DASEN une intervention auprès de la mairie d'Avignon pour régler les problèmes de chauffage et mettre à disposition des chauffages d'appoint en cas de panne.

- Communiqué de presse du 9.12.2025 : FO poursuit ses interventions au sujet des problèmes de chauffage dans les écoles d'Avignon et les dénonce publiquement.

- Communiqué de presse du 25.11.2025 : 15°C dans les écoles maternelles d'Avignon : on ne vient pas au travail pour prendre froid !

N'acceptez pas l'inacceptable ! **Le syndicat FO** intervient à chaque sollicitation.

Bâti scolaire :

FO a dénoncé publiquement le bâti vieillissant et mal entretenu dans plusieurs villes du département comme à Avignon (Moisissures, manque de chauffage, fuites... ICI Vaucluse, 24 mars 2025).
Vos élus FO ont porté une enquête de la F3SCT sur le bâti scolaire dans le Vaucluse pour mettre en lumière les multiples problèmes qui dégradent nos conditions de travail (manque de chauffage, présences de nuisibles, manque d'isolation, etc...) **La Direction académique ne peut plus feindre d'ignorer la situation** largement inquiétante du bâti scolaire dans le Vaucluse.

Amiante dans les établissements :
FO a mis l'Administration devant ses responsabilités

Vos élus FO ont constaté la présence d'amiante dans de nombreux locaux et l'absence de suivi réel de la situation dans le département. Afin de sortir ce dossier de l'ombre, la FNEC FP-FO de Vaucluse a publié **un Livre noir de l'amiante** recensant au 1er mars 2026 les nombreuses insuffisances constatées dans les établissements scolaires du département :

- **149 établissements dont le Dossier Technique Amiante** (DTA, document recensant les problématiques d'amiante dans un établissement) **n'est pas disponible** ;
- **118 établissements dont le DTA n'est pas complet ; 135 établissements dont le DTA recense de l'amiante** ;
- **18 établissements dont le DTA recense des actions correctives de niveau 1 à réaliser sans attendre** (actions immédiates afin d'éviter toute dégradation dans l'attente de mesures de protection appropriées définitives) ;
- **9 établissements dont le DTA recense des actions correctives de niveau 2 à mettre en œuvre** (travaux immédiats, et à défaut condamnation des locaux avant travaux).

FO a déposé des signalements de DGI qui ont provoqué des travaux pour **faire cesser l'exposition à l'amiante** et mettre en sécurité les personnels, comme le prévoit la loi. Lors de la F3SCT du 1er juillet 2026, les représentants FO ont interpellé le DASEN sur les mesures réellement engagées pour protéger les personnels dans l'ensemble des établissements concernés. Le DASEN, indiquant que le nombre important d'établissements rendait la tâche longue, a indiqué avoir commencé à contacter un certain nombre de collectivités, en particulier celles dans lesquelles il y a des urgences, sans pouvoir en préciser le nombre.

Lors de la F3SCT du 1er juillet 2026, FO a fait voter l'Avis ci-dessous, actant le non-respect de la réglementation dans le Vaucluse :

« La F3SCT-D, réunie le 1er juillet 2026, demande que l'administration intervienne en direction des propriétaires de locaux dans les plus brefs délais pour :

Que soit constitué et mis à disposition des occupants et représentants du personnel (circulaire RDFF1503959C du 28 juillet 2015), pour tous les établissements recevant du public, construits avant 1997, un Dossier Technique Amiante (DTA),

Que le DTA de chacun de ces établissements ***soit à jour et complet*** *(articles 4, 5, 9 du décret n°2011-629 du 3 juin 2011); Que soient effectuées* ***les investigations approfondies*** *prescrites par le diagnostiqueur dans le Dossier Technique Amiante de tout établissement concerné;*

Que soient mises en œuvre ***de toute urgence*** *les actions correctives de niveau 1 et les actions correctives de niveau 2 signalées par le diagnostiqueur dans le DTA de tout établissement concerné (article 4 de l'arrêté AFSP1242168A du 12 décembre 2012);*

Que soient effectuées, dans les établissements avec présence d'amiante signalée dans tout Dossier Technique Amiante, les évaluations périodiques tous les 3 ans (article R1334-27 du Code de santé publique);

En cas d'inaction ou d'absence de réponse des propriétaires, ***la F3SCT demande à l'administration de se rapprocher du Préfet de Vaucluse*** *afin qu'il prescrive aux propriétaires des locaux de mettre en œuvre les obligations susmentionnées comme le prévoit l'article R1334- 29-8 du Code de la santé publique.*

En cas de défaillance des propriétaires des locaux, ***la F3SCT demande à l'administration de s'y substituer au nom de l'obligation de sécurité de l'employeur*** *(articles L4121-1 et L4121-2 du Code du travail), et à ce titre* ***de mettre en place toutes les mesures*** *susmentionnées.»*

Le travail des élus FO repris dans la presse locale et nationale

Il y a de quoi être très inquiet au sujet de la présence d'amiante dans les établissements scolaires du Vaucluse. En effet, en janvier 2026, en se rendant dans une école maternelle de la ville d'Avignon, nous avons constaté que des détériorations pointées dès 2020 par une entreprise n'avaient fait l'objet d'aucune action corrective. **Il a fallu que les élus du personnel Force Ouvrière déposent un signalement de Danger Grave et Imminent, avec droit de retrait pour les personnels** pour que des mesures conservatoires soient prises et que des travaux soient enfin mis en œuvre.

Face au scandale sanitaire en cours, FO a rendu publique la situation. **ICI Vaucluse, Le Dauphiné Libéré, France Info, La Provence, Actu.fr et Mediapart** ont repris nos conclusions et nos alertes.

Voter FO, c'est agir pour protéger notre santé et améliorer nos conditions de travail en mettant notre employeur face à ses responsabilités !

